

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUIN 2012**

Délibération
n°2012.06.092

Salle de spectacles
"la Nef" - Régie dotée
de l'autonomie
financière en charge
de la gestion de la
salle de spectacles
d'intérêt
communautaire "La
Nef" : désignation
des membres du
conseil d'exploitation

LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Anissa EL MESSOUDI, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick BOUTON par Christophe CHOPINET, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI, Laurent PESLERBE par Anissa EL MESSOUDI

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012

**DELIBERATION
N° 2012.06.092**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Monsieur BRONCY

SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" - REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE EN CHARGE DE LA GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE "LA NEF" : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

La régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef », conformément à l'article R. 2221-3 du code général des collectivités territoriales, « *est administrée, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président, ainsi que par un directeur* ».

En application des statuts que vous venez d'approuver, le conseil d'exploitation de la régie est composé de deux collèges :

- un collège « élus » composé de 10 délégués représentant le GrandAngoulême au conseil d'exploitation de la régie
- un collège « personnalités extérieures » comprenant 4 membres compétents dans le domaine culturel.

Les 14 membres éliront le Président et le(s) Vice-président(s) du conseil d'exploitation. La durée de leur mandat sera identique à celle des conseillers communautaires.

Les articles L 2221-14 et R 2221-5 organisent la désignation des membres du conseil d'exploitation. Ceux-ci sont désignés par le conseil communautaire sur proposition de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 31 mai 2012,

Je vous propose :

DE DESIGNER la liste des membres du conseil d'exploitation, dont :

- les 10 délégués communautaires représentant le GrandAngoulême au collège des élus suivants :
 - Monsieur Michel BRONCY
 - Monsieur Rachid RAHMANI
 - Monsieur Francis LAURENT
 - Madame Annette FEUILLADE
 - Madame Marie-Noëlle DEBILY
 - Monsieur Gérard DESAPHY
 - Monsieur Yves BRION
 - Monsieur Michel GERMANEAU
 - Madame Fabienne GODICHAUD
 - Monsieur Patrick BOUTON

- les 4 membres compétents dans le domaine culturel au collège des "personnalités extérieures" suivantes :
 - un représentant du Conseil Général,
 - un représentant du Conseil Régional,
 - un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
 - un représentant de l'association DINGO

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 CONTRE : M. ELIE – 1 ABSTENTION : M. BONNET)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 juin 2012	<u>Affiché le :</u> 12 juin 2012